



16ème législature

Question N° : 14293	De M. Nicolas Pacquot (Renaissance - Doubs)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Ouverture des établissements privés à la formation des praticiens en MPR	Analyse > Ouverture des établissements privés à la formation des praticiens en MPR.
Question publiée au JO le : 09/01/2024 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Nicolas Pacquot attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de la prévention sur la formation de nouveaux praticiens en médecine physique et de réadaptation (MPR), une spécialité médicale qui vise à retrouver le bon fonctionnement d'un organe ou d'une partie du corps, secondaire à un handicap causé par une maladie. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la réadaptation est un élément essentiel de la couverture sanitaire universelle, au même titre que la promotion de la santé, la prévention, les soins thérapeutiques et palliatifs. Par ailleurs, l'évolution de la santé et des caractéristiques de la population devrait conduire à une augmentation des besoins en réadaptation dans le monde entier, car si les gens vivent plus longtemps, ils présentent davantage de maladies chroniques et de handicaps. Cependant, en France, plus aucun praticien ne peut se former en médecine physique et de réadaptation, en raison d'une pénurie de tuteurs dans les centres hospitalo-universitaires (CHU). Ceci est d'autant plus dommageable que de nombreux étudiants aspirent à se spécialiser dans cette discipline qui a la particularité de traiter un large éventail de maladies du fait de sa transversalité. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage l'ouverture des établissements privés à la formation des praticiens en MPR pour pallier les carences à la formation des praticiens en médecine physique et de réadaptation, afin de compenser les lacunes de formation observées dans les centres hospitalo-universitaires, selon un modèle similaire à celui de la formation des infirmières.